

RASED

Une action qui doit se prolonger du conseil départemental vers les prochaines EPCI

Le CDEN qui s'est tenu vendredi 14 octobre dans les locaux de la préfecture de Pau a été l'occasion, pour les délégués SNUipp – FSU 64 présents, d'interpeler à nouveau les représentants du Conseil Départemental sur leur décision de ne plus subventionner les différentes antennes RASED des Pyrénées Atlantiques.

Par la voix de Denise Saint-Pé, vice-présidente en charge de l'éducation, le Conseil Départemental a adressé une fin de non-recevoir à toutes celles et ceux qui avaient exprimé leur volonté de voir cette aide aux RASED maintenue.

Malgré les courriers émanant des différentes antennes RASED, malgré les motions adoptées par de nombreux conseils d'école et adressées à ses services, malgré l'adresse directe de l'intersyndicale, Mme Saint-Pé a répété que le financement des personnels de l'Education Nationale incombe à l'Etat et ne relevait aucunement des prérogatives du Conseil Départemental.

Contrairement à ces propos, ce n'est pas l'Etat qui finance l'équipement des écoles et les locaux mais les communes et cette décision, adoptée sans concertation pour économiser une part infime du budget du département, laisse les antennes RASED face à de grandes inégalités de fonctionnement sur le territoire.

Les crédits accordés par la collectivité départementale permettaient de ne pas faire reposer seulement sur la commune de rattachement l'équipement des antennes RASED en matériel spécialisé qui, lui, est utilisé sur l'ensemble des écoles d'un secteur RASED. En même temps que les antennes RASED, désormais privées de financement, c'est l'ensemble des dispositifs d'évaluation, d'aide et d'orientation des élèves en grande difficulté, qui se trouve fragilisé.

Comment un RASED peut-il fonctionner sans subvention quand, par exemple, les tests psychométriques obligatoires pour les orientations en SEGPA, ULIS, IME, ITEP... coûtent en moyenne plus de 1500 euros?

Le SNUipp – FSU 64 déplore fortement cette situation et prend acte du retrait progressif des instances départementales du champ de l'action sociale.

Il remercie par ailleurs chaleureusement les collègues qui ont tenté d'infléchir le choix du Conseil Départemental par leurs interventions en conseils d'école et par leurs courriers.

Enfin, il appelle dès à présent les antennes RASED du département à se tourner vers les Communautés de Communes dont elles dépendent.

Certaines antennes RASED ont d'ores-et-déjà entrepris des démarches auprès des services intercommunaux de leur secteur. En insistant sur la dimension sectorielle de leur champ d'intervention, elles sont parvenues à obtenir des financements qu'il faut maintenant rendre pérennes. Pour continuer à fonctionner dans l'intérêt même des élèves les plus fragiles, les membres des Réseaux d'Aide doivent pouvoir trouver, auprès des représentants des EPCI, des interlocuteurs sensibles à leur action de prévention, de remédiation et d'orientation.

Le SNUipp – FSU 64 invite dès à présent les antennes RASED à prendre contact avec leur intercommunalité.

Une enquête sera ensuite proposée au début de l'année 2017, pour recenser les différentes réponses qui leur auront été faites.

**Pour la défense des RASED et la pérennité de leur action
au service des élèves les plus fragiles
restons mobilisés !**